**FORMULAIRE D’INSCRIPTION:**"Jeux Concours de dessins Association Française de l’Eczéma"

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

CODE POSTALE :

VILLE :

□ Je garantie être membre l’association

□ J'accepte le règlement

**REGLEMENT :**"Jeux Concours de dessins Association Française de l’Eczéma"

**Organisation :**

Ce jeu concours gratuit est réalisé par **l’Association Française de l’Eczéma**, du 01/12/2016 au 15/03/2017.

**Lots à gagner :**

Ce concours est doté des lots suivants :
Les trois gagnants recevront leur dessin sous la forme de BD

**Modalités de participation :**

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La participation au Jeu concours de **l’Association Française de l’Eczéma** est ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et soeurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Pour participer, le participant devra écrire, en son histoire et ses trucs et astuces à **l’Association Française de l’Eczéma**. Le texte devra aborder des moments de votre vie quotidienne avec votre maladie. Les 3 gagnants verront leur BD dans le numéro été d’Eczéma Magazine 2017 de l’Association Française de l’Eczéma.

Afin de participer audit jeu, toute personne doit correctement remplir les différents champs proposés en majuscule. Toute participation incomplète, illisible, erronée, falsifiée ou comportant de fausses indications (pas membre de l’association) ou envoyées après la date de fin du jeu concours sera considérée comme nulle et entrainera l'élimination du participant.

**Désignation du gagnant et remise du lot :**

La désignation du gagnant au jeu concours de **l’Association Française de l’Eczéma** s'effectuera par un jury constitué du président de l’association, d’un membre de l’association et d’un professionnel de santé.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le jeu concours permettra d'identifier 3 gagnants.

Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Seuls les gagnants seront contactés.

Les modalités de remise et d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant après sa désignation.

L’**Association Française de l’Eczéma** se réserve la faculté de modifier à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts en cas d'indisponibilité du lot. Dans ce cas, des lots de substitution seront des lots de valeur équivalente. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au participant.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

Le lot retourné pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire ne sera ni réattribués, ni renvoyés et restera la propriété de l’**Association**.

Le lot, ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrevaleur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

**Dépôt légal :**

Ce règlement est soumis à la loi française.

Le présent règlement est envoyé par email à tous les participants du concours et sera disponible sur le blog de l’association : **associationeczema.fr**. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce sur le Site.

**Modification ou annulation du jeu :**

**L’Association Française de l’Eczéma** se réserve la possibilité de modifier le présent Règlement en cas de besoin, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. **L’Association Française de l’Eczéma** se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu-concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de **l’Association Française de l’Eczéma** ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Si c’est le cas, les dessins ne seront pas utilisés par l’association.

**Réclamation :**

Le prix de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre un prix de même valeur ou sa contre-valeur en espèces. Il ne sera attribué qu'un seul prix par gagnant. Dans l'hypothèse où il s'avérerait, après contrôle, que plusieurs prix ont été attribués à un même participant, ce gagnant ne conserverait que le prix qui lui a été attribué en premier.

L’**Association Française de l’Eczéma** ne remboursera pas les timbres pour l’envoie des textes par courrier.

**Responsabilité :**

La responsabilité de **l’Association Française de l’Eczéma** est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. **L’Association Française de l’Eczéma** garantit aux participants son entière impartialité concernant le déroulement du jeu et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participants.

**Attribution de compétence :**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

**Libertés :**

Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

**Droits de propriété littéraire et artistique :**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.